

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°247 • Novembre-Décembre 2004

ISSN: 0399.6522

temps présent

C.t.p.a. de novembre:
**des inquiétudes
qui se confirment** p. 2, 3

Formation continue:
**que reste-t-il
à négocier ?** p. 4, 5



droits
et libertés p.3

infos
Métier, catégories p. 6, 7

vie du snes
De retour du FSE de
Londres p.7

Une CA en janvier,
pour un syndicat
démocratique p.8

Congrès du Mans:
premiers tours de piste p.8

Stages p.8

é d i t o

Et maintenant ? La situation a indéniablement changé avec la réussite de l'action lancée par le SNES et la FSU. **Grève bien suivie,** parfois majoritairement, manifestation ayant rassemblée plus de 2000 personnes... la machine à désinformer a eu beau fonctionner immédiatement, entre une présentatrice de FR3 qui ne voit que « quelques dizaines » de manifestants là où nous étions plus de 2000 et un rectorat à la panne informatique opportune qui le met dans l'incapacité de produire des chiffres pendant la matinée, avant de donner des pourcentages fantaisistes, **il n'en reste pas moins que le gouvernement ne peut plus espérer passer ses réformes sans nous trouver devant lui.**

L'Assemblée générale réunie après la manifestation a été claire : il faut exiger une réaction du gouvernement à notre mouvement et sinon continuer, en se donnant des perspectives de calendrier précis et des revendications claires. **La recherche d'une unité, dans l'action** et pas seulement dans les communiqués, qui sera probablement plus facile maintenant, ne doit pas empêcher l'annonce d'actions dès le mois de janvier, suivies d'autres, jusqu'à ce que le ministre recule, revienne sur les décisions déjà prises (hors-classe, mouvement) et annonce qu'il lance un vrai débat sur ce que devrait être une loi d'orientation véritablement ambitieuse pour la jeunesse de ce pays et respectueuse des droits des personnels, jusqu'à ce que ce gouvernement respecte ses fonctionnaires, y compris sur les fiches de paie.

Cette action, il faut aussi l'inscrire dans le cadre de la région. Allons nous admettre le chômage de 458 collègues, chiffre de début décembre, sans mise en œuvre d'un vrai plan social (prise en charge rapide de l'indemnisation, recours à des contrats et non à des vacances, préparation renforcée aux concours) et l'annonce de recrutements ? Allons-nous accepter une purge massive de postes, qui pourrait atteindre ou dépasser le millier, provoquer une nouvelle fournée de cartes scolaires, de mises au chômage ? Les annonces de suppressions de classes se font dans la plupart des établissements, annonciatrices d'une nouvelle dégradation des conditions de travail.

Dans le même temps, nous ne nous laisserons pas enfermer par une réaction qui ne serait que locale, comme veulent nous y pousser ceux qui ont tenté de briser la grève. Le mouvement du 7 décembre a clairement montré que les collègues ont pris la mesure du problème et qu'ils savent que les solutions ne peuvent être que nationales, et ils entendent bien que les réponses soient à ce niveau. **L'idée d'une grande manifestation nationale a fait son chemin durant les AG.**

Ce succès n'est pas surprenant : les militants du SNES et des autres syndicats de la FSU ont mené le travail de terrain, pour informer et convaincre. Il faut continuer, réunir les collègues, débattre, informer, toucher l'opinion et les parents pour que partout, en janvier, la grève soit majoritaire.

En attendant, nous pouvons partir en congés avec la satisfaction d'avoir pris nos responsabilités, à tous les niveaux, et de ne pas avoir baissé la tête. Heures fêtes à toutes et à tous.

Michel DEVRED

C.t.p.a. de novembre : des inquiétudes qui se confirment

PAR KARINE BOULONNE ET NOËLLE CÉLÉRIER

110 Bilan de la rentrée 2004

• Effectifs :

Le constat des effectifs scolarisés dans les établissements publics correspond globalement aux prévisions, en particulier pour le second degré.

Dans le second degré, la baisse des effectifs est plus sensible dans le public que dans le privé, si bien que la part des élèves scolarisés dans les établissements privés a progressé (25,2% des collégiens, 27,8% des lycéens). L'attraction du privé est très inégale dans l'académie et le demeure, avec un bassin (Lille-centre) où les collèges privés accueillent plus d'élèves que les collèges publics et un autre (Roubaix-Tourcoing) où cela s'équilibre pour les collèges mais où le privé domine au niveau des LEGT. Ce constat ne peut satisfaire les militants de l'enseignement public que nous sommes, mais il doit nous encourager à poursuivre nos combats pour une école publique de qualité. Nous relevons une lente dégradation des effectifs par classe en lycée depuis deux ans. A cette rentrée, 55,8% des classes de seconde dépassent les 30 élèves (34,2% des classes de 1^{ères} et 36,3% des terminales). Quant aux classes de 35 élèves et plus, elles représentent plus de 8,5% des divisions à chacun des niveaux.

En collège, les effectifs des sections à projet professionnel progressent (802 élèves) et des sections à projet technologique existent à cette rentrée (366 élèves). Si nous avons trouvé de l'intérêt à ce dispositif lors de sa proposition il y a deux ans, le considérant comme un outil pour l'éducation à l'orientation et un moyen de mieux appréhender les possibilités offertes par les voies professionnelle et technologique, nous sommes très inquiets devant la façon dont il est pris en compte par la politique rectorale et pour l'orientation.

• Structures :

Les ajustements de structures en lycée ont été très limités après les affectations: création de 5 classes de seconde et fermeture de 3; création de 10,5 classes de 1^{ère} et de 10 classes de terminale;

	Effectifs 2004-2005	Variation / 2003-2004	Variation en %
Premier degré	386 867	+ 912	+ 0,23
dont maternelle	165 199	- 148	- 0,09
Second degré	296 685	- 8589	- 2,81
dont collèges	156 213	-5394	- 3,33
EREA	784	+ 28	+ 3,7
SEGPA	8820	- 303	- 3,32
LP	53888	- 328	- 0,6
LEGT	77 764	- 2564	- 3,19
Post-bac	17 501	- 243	- 1,36
dont STS	13 966	- 241	- 1,69
CPGE	3 535	- 2	- 0,05

fermeture de 7 demi-divisions de 1^{ère} d'adaptation pour une création.

Les sections européennes connaissent une évolution très différenciée dans l'académie et selon les langues vivantes : l'anglais reste en position hégémonique avec 7 nouvelles sections en collège pour une fermeture et 3 nouvelles en lycée; l'allemand stagne en collège (4 ouvertures et 4 fermetures) et recule en lycée (2 fermetures); les autres LV restent très marginales dans les sections européennes.

• Orientation :

L'orientation après la 3^{ème} confirme les tendances observées depuis 5 ans dans notre académie: 54,5% des élèves orientés en 2^{nde} GT (56% en 2000), 42,6% en 2^{nde} professionnelle (40,9% en 2000), 2,9% de doublants (3,1% en 2000). Les filles ont un taux d'orientation plus élevé en 2^{nde}GT et doublent moins.

87,7% des élèves de troisième à projet professionnel ont rejoint une 2^{nde} professionnelle et seulement 7,9% une 2^{nde} GT.

L'option de détermination ISI (initiation aux sciences de l'ingénieur) n'est choisie que par 7,7% des élèves (7,3% en 2003), devancée par MPI, avec 10,7% (9,9% en 2003); dans les deux cas, les garçons sont plus nombreux que les filles.

Après la 2^{nde} GT, le taux de passage en classe de 1^{ère} progresse (80,7%), avec des variations qui

confirment celles des années précédentes : faible progression pour la 1^{ère} S, la 1^{ère} ES par exemple, faible recul pour la 1^{ère} L, la 1^{ère} STI, la 1^{ère} STT...

Bilan du mouvement

intra-académique 2004 :

Ce mouvement a été marqué par près de 400 nouvelles mesures de cartes scolaires qui ont masqué la faiblesse de la participation des titulaires : de plus en plus de collègues renoncent à demander une mutation, de peur d'être le dernier arrivé et de voir leur poste supprimé dès l'année suivante. Une autre des conséquences des 1200 suppressions de postes dans l'académie depuis 4 ans est l'affectation en extension des néo-titulaires, fréquemment en ZR, alors que les conditions de travail des Titulaires en Zone de Remplacement ne cessent de se dégrader (affectation hors zone, connue tardivement, pressions multiples, disparition de la bonification pour les mutations). C'est le cas en particulier en allemand. Nous avons réitéré notre demande de dotation spécifique (hors DHG) pour les options ou langues « à faible diffusion » afin d'éviter des jumelages aberrants ou des suppressions qui conduisent à affecter sur des postes de remplaçants créés artificiellement.

Concernant plus spécifiquement les TZR, le S.n.e.s. a indiqué que leur taux d'activité est nettement supérieur aux objectifs fixés par le ministère (66 %) et définis dans la stratégie ministérielle

Journée des libertés à Hellemmes

Elle était co-organisée par les sections départementales FSU 59 et 62, l'Union Départementale CGT 59, le Comité des Sans Papiers 59, la Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature. La criminalisation du mouvement social, le harcèlement au travail et le travail clandestin (notamment à travers le combat des sans papiers) étaient à l'ordre du jour. Cette journée du 12 novembre a été une réussite tant par le nombre de participants (170) que par la qualité des débats. Les militants SNES et FSU se sont plus particulièrement impliqués dans le carrefour sur le travail clandestin. Y ont été particulièrement abordés le droit de vote des immigrés, la responsabilité des employeurs dans le travail clandestin et l'accès à la scolarité des enfants des sans papiers.

Plus généralement, il y a eu volonté réelle d'ouvrir des perspectives pour les salariés; il a été décidé de poursuivre le travail avec les autres organisations et de rédiger un livre blanc sur tous ces problèmes.

Didier Costenoble

Répression syndicale

Jeudi 18 novembre, Jean-Michel Sauvage, porte-parole de la Confédération paysanne du Pas-de-Calais, a été condamné en appel par le Tribunal de Douai pour des faits qui se sont déroulés en juin 2003, lors d'une action Education Nationale, votée par l'AG des Personnels de l'Arrageois pour la défense des retraites et contre la décentralisation. En l'absence de preuves et en vertu de la présomption d'une innocence qu'il a toujours clamée et dont nous sommes bien évidemment convaincus, Jean-Michel avait été relaxé par le Tribunal d'Arras en décembre 2003, mais le Procureur d'Arras avait, depuis, fait appel du jugement. Dès le début, le SNES s'est mobilisé aux côtés de Jean-Michel au sein du Collectif contre la Répression syndicale et du Mouvement social. Il faut plus que jamais poursuivre l'action : qu'il s'agisse de soutenir Jean-Michel en particulier, et plus généralement de fédérer nos forces au niveau académique pour faire face à toutes les atteintes aux droits de manifestation et d'expression... dont nombre de militants dans la région sont victimes. Lors de la CA du 19 novembre, nous avons voté une motion de soutien à Jean-Michel et d'appel à souscription (cf site) permettant d'aider au financement des 7500 euros d'amende et de dommages et intérêts auxquels Jean-Michel a été condamné. Nous invitons les S1 à mettre en œuvre la collecte et à faire parvenir les chèques à l'ordre du S3 le plus rapidement possible.

Plus généralement, nous estimons nécessaire de construire un front unitaire contre toutes les atteintes aux droits syndicaux et contre la criminalisation de l'action syndicale : le droit de penser en dehors des sentiers battus de la pensée unique, le droit d'exprimer d'autres choix de société et de manifester pour les défendre ne doivent pas être remis en cause... Au moment où d'aucuns voient en appel leur peine étrangement allégée, les militants syndicaux sont eux lourdement frappés...Y aurait-il deux justices ? A nous de nous mobiliser pour qu'il n'en soit pas ainsi et que

" (...)selon que [nous soyons] puissant(s) ou misérable(s)

Les jugements de cour [ne nous rendent] blanc(s) ou noir(s). "

Catherine Piécuch



de réforme, en déplorant cependant que la plupart des affectations se fassent en dehors des groupes de travail paritaires, peu de besoins en remplacement étant connus au moment des commissions de juillet. Ce constat justifierait la convocation d'un groupe de travail fin août (et le recul de la date de rentrée!).

Nous avons aussi protesté contre les reconversions « sauvages » des collègues des disciplines en « sur-nombre » (professeurs de physique appliquée désignés pour suivre ...trois jours de stage en chimie dans le but de les affecter en physique-chimie !) et demandé quelle politique le rectorat comptait mettre en place.

Carte des APV pour le mouvement 2005 :

Le C.t.p.a. du 17 novembre devait déterminer la liste des établissements APV (Affectation à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation), attribuant des bonifications de sortie importantes pour les mutations aux titulaires en poste depuis 5 ou 8 ans... à 9 jours du début de la saisie des vœux pour le mouvement inter (sic) !

Le S.n.e.s. s'est opposé au principe des APV, ainsi qu'à la liste proposée par le Rectorat :

- **au principe d'abord** : les APV (sur lesquelles on pourrait être théoriquement affecté hors-barème, ou par le recteur et le chef d'établissement) sont avant tout l'un des instruments de la nouvelle gestion « managériale » des personnels, comme le sont également les tentatives de salaires au mérite ou de modifications de la hors-classe. L'individualisation et le mérite sont contraires à la conception du service public d'éducation où assurer le meilleur service est le minimum nécessaire.

Pour notre syndicat, ce nouvel « habillage » ne résout en rien les problèmes existants : ce n'est pas en

donnant 300 ou 400 points à des collègues que les conditions d'enseignement dans leur établissement seront améliorées et les équipes stabilisées ! La solution passe par une relance de la politique des ZEP (avec remise à plat des différentes classifications existantes, sur des critères transparents et discutés), s'accompagnant d'une amélioration des conditions d'exercice (classes à effectifs limités à 20 élèves maxi, une partie de l'horaire disciplinaire en petits groupes, une baisse des maxima de service pour favoriser le travail en équipe et la concertation...) et d'une réelle volonté de favoriser le volontariat sur ces postes.

- **Sur la liste proposée aussi** : le BO du 4 novembre imposait la classification APV des établissements relevant du plan de lutte contre la violence (arrêté de janvier 2001) et des établissements classés sensibles, mais les rectorats étaient laissés libres ensuite de compléter ou non, notamment par l'intégration d'établissements qui jusque là permettaient d'obtenir des bonifications (ZEP, PEP...) et qui ne le pourront plus à compter du mouvement 2006. Le Rectorat de Lille a fait le choix d'intégrer tous les établissements ZEP, mais pas les PEP 2 (EREA, postes CPE logés), suivi en cela par le SGEN-CFDT, alors que l'UNSA et la CGT refusaient de voter et que la FSU et FO se prononçaient contre. Quelle que soit l'option retenue par l'académie de Lille, elle ne pouvait être que mauvaise : si les établissements ZEP n'avaient pas été retenus, cela aurait constitué une injustice pour les milliers de collègues qui y sont affectés; n'en prendre qu'une partie aurait été arbitraire ; les avoir tous classés APV va aggraver les injustices du mouvement inter (notamment pour les TZR ou titulaires de postes fixes, 5 ans d'APV valant 23 ans d'ancienneté !) et les inégalités académiques, beaucoup d'académies ayant limité leurs APV au minima fixé par le BO.

Formation continue : que reste-t-il à négocier ?

PAR MICHEL DEVRED

Depuis deux ans, le rectorat a fait de réels efforts pour associer les personnels à l'élaboration du plan de formation. Certes, il s'agit d'une intervention qui reste marginale, dans la mesure où la seule instance officielle reste un CTP en fin d'année, en aval des décisions. Néanmoins, des groupes de travail permettent aux organisations syndicales d'exprimer critiques et souhaits, et elles bénéficient d'une réelle écoute. Subsiste un problème, mais il est de taille : il n'y a plus guère de grain à moudre. **L'an dernier, la ponction était de l'ordre de 30 % sur les moyens,** et cette année, risque de ne pas être meilleure.

Pour mieux exprimer les souhaits des collègues, nous avons lancé une enquête rapide à laquelle plus d'une centaine ont répondu en quelques jours. Elle est éclairante et nous a permis d'intervenir plus efficacement lors d'un récent groupe de travail préparatoire à la campagne 2005, de valider des éléments présentés depuis longtemps sur l'organisation de la formation et les attentes des collègues. Il est ainsi intéressant de noter que le calendrier du rectorat ne coïncide guère avec celui de la vie quotidienne d'un établissement, que l'offre de formation n'est pas satisfaisante pour une part importante des collègues, et que les procédures restent complexes. La demande des enseignants peut sembler paradoxale, puisqu'ils sont majoritairement hostiles à des formations plus longues et à une formation délivrée en dehors du temps de travail. Comment quitter la classe, comment éviter la surcharge de travail ? Il s'agit bien de la même contradiction et la question de la formation continue ne devrait pas être dissociée de celle des conditions de travail. C'est une piste importante dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès et nous espérons recevoir les analyses des S1 sur cette question. Notons enfin que l'attachement à la liberté de choix est très importante. Pas question d'une formation en dehors du temps de travail, pour ceux qui l'acceptent, si elle ne résulte d'une décision personnelle.

Les FIL

Il y a en revanche un décalage entre nos réserves sur les formations de proximité (formation à initiative locale) et les attentes des syndiqués, qui y

sont majoritairement favorables. C'est un sujet important puisque la volonté du rectorat est de porter à 30 % la part de ces formations dans le volume de la formation continue, pour l'ensemble des personnels. De fait, c'est l'explosion, avec 800 demandes de formation pour cette année. Toutes ne concernent pas les enseignants du second degré, et il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui relève de l'initiative locale et de la déconcentration de la formation. Lors du groupe de travail, nous avons fait état des souhaits des collègues, mais nous avons maintenu nos réserves. Il y a un véritable problème de transparence, qui n'apparaît pas encore, puisque nous sommes en phase de montée en puissance qui permet de satisfaire presque toutes les demandes selon nos interlocuteurs. L'obstacle principal serait en effet le manque de formateurs !

On nous annonce cependant une prochaine réduction de la voilure, et c'est là que l'on s'interrogera sur les critères retenus à la fois par les chefs d'établissement, puis par les responsables de bassin chargés de filtrer les demandes. Nous avons demandé à avoir connaissance des rapports faits par le rectorat sur les demandes des administrateurs de bassin mais cela ne règle rien sur le fond. Le rectorat se félicite également de la diversification de la demande. Si les TICE forment toujours une part importante (31%) suivie par les questions d'orientation et de liaison intercycles (29%), de nouvelles demandes pointent comme la réponse à des publics à besoins particuliers (dyslexie, handicap, non francophones) ou la prise en charge de la différence. Notre deuxième souci est de ne pas dépouiller le Plan académique au profit des FIL, et manifestement cette inquiétude est partagée par nombre de collègues qui souhaitent sortir de l'établissement pour pouvoir sereinement confronter des expériences.

Formation et précarité

On peut s'interroger sur l'apparition de FIL pour les personnels contractuels, dont on nous dit qu'ils ne sont pas volontaires (l'initiative revenant alors aux chefs d'établissement puis à l'administrateur). Il vaudrait mieux les qualifier de formation déconcentrée à public désigné. C'est surtout un aveu

de la déplorable gestion des personnels et de la carence de la politique de formation. Ne serait-il pas plus efficace de recruter des titulaires ayant droit à une formation initiale ?

Les précaires sont au cœur de nos préoccupations, et nous multiplions les démarches pour faire avancer nos revendications, lors des GT sur la formation continue, mais aussi en CTP ou lors de groupes de travail spécifiques. Sans rappeler celles sur la résorption de la précarité, qui passe en priorité par une augmentation des places offertes aux différents concours, nous insistons localement sur le droit à la formation due à tous les personnels, et notamment à ceux et celles qui sont au chômage. C'est ainsi que nous avons demandé et obtenu que tous les personnels précaires, y compris les vacataires, aient droit à une aide à la prise de fonction. Les textes sont satisfaisants, même si le rôle donné aux chefs d'établissement, chargés de signaler les difficultés, peut se révéler dangereux.

Ce dispositif « ambitieux » frôle le bénévolat puisque 3000 HSE seront distribuées aux titulaires acceptant l'accompagnement des personnels, à raison de 10 HSE par suivi. Par contre, le rectorat n'a pas encore pris les mesures réclamées par le SNES depuis la rentrée sur la préparation aux concours. Si l'administration affiche sa volonté de développer les préparations aux concours internes, elle le fait par redéploiement (au détriment de la préparation à l'agrégation, ce qui n'est pas admissible) et elle ne fait rien en direction des personnels au chômage !

Nous réclamons la prise en charge financière des frais (par exemple le CNED), la mise sur pied d'une formation lourde en direction de ces personnels, et des congés formation. A cette dernière demande, on nous fait remarquer l'existence du PAP, projet d'action personnalisé, (voir le mémo non-titulaires page 80) qui ne correspond pas à nos revendications. Il est choquant que cette situation ne se débloque pas plus vite quand on constate l'effort fait par nos collègues, en poste ou au chômage, pour leur titularisation. On compte 1540 inscriptions aux concours, dont 1273 pour les seuls contractuels. Cette démarche volontariste et courageuse, contraire à bien des idées reçues, exige un engagement plus fort de la part de l'administration.

Les néo-titulaires

Rien de neuf dans ce domaine. Nos analyses ont été entendues : l'aide aux néo-titulaires ne doit pas s'assimiler à une troisième année d'IUFM ; on s'achemine vers des groupes d'échanges de pratiques ; des réunions doivent permettre de définir les besoins. Nous avons critiqué un point qui nous semble dangereux : le rôle des chefs d'établissement qui peuvent désigner les collègues en difficulté. Il y a un risque de dévoiement du dispositif que l'administration pense éviter par l'intervention de l'IPR qui détermine la nature de la difficulté et donc la pertinence de l'accompagnement. Nous avons également fait remarquer la nécessité d'améliorer la communication, les convocations manquant singulièrement de clarté sur l'objet des réunions. Le rectorat aurait été inspiré d'entendre nos critiques sur la formation à distance, rejetée par les néo-titulaires et finalement abandonnée. Eh oui, un néo-titulaire a beaucoup de travail et on ne peut tout renvoyer en dehors du temps de travail !

Et Fillon ?

Les propositions de Fillon dans le domaine de la formation continue sont de nature à nous inquiéter même si elles reprennent l'idée qu'elle n'est pas seulement destinée à satisfaire les besoins de l'institution.

Article L. 912-1-2 : « La formation continue des enseignants s'accomplit prioritairement en dehors des obligations de service d'enseignement et peut donner lieu à une indemnisation complémentaire dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat lorsqu'elle est effectuée à la demande du recteur ».

Dans un autre document, il précise : « Tout enseignant pourra bénéficier, sur présentation d'un projet personnel de formation concourant à la qualité de son enseignement et, après accord du recteur, d'un droit individuel à la formation de vingt heures par an, capitalisables sur six ans. »

On connaît déjà l'effet de l'obligation d'effectuer la FC en dehors du temps de travail : cela oblige les chefs d'établissement à bloquer des journées

calendaires, privant les collègues de toute demande personnelle sur l'emploi du temps. Nous avons des exemples récents de chefs d'établissement zélés qui se croient permis d'exiger le remplacement des heures « perdues », et nous conseillons aux collègues de demander sur quels textes ils s'appuient, ce que ces apprentis Fillon seront bien en peine de faire.

La capitalisation n'est pas de nature à répondre à tous les besoins de la FC. Attendra-t-on 6 ans pour les adaptations aux nouveaux programmes, ou à l'inverse, cela privera-t-il du droit à formation pour les concours ou la reconversion ? Quant aux 20 heures annuelles, on mesure l'ambition d'un tel projet, puisque le droit ouvert actuellement dans l'académie - 36 heures pour les titulaires et 54 pour les nouveaux - est supérieur ! Le ministre ne dit rien sur les congés formation dont le nombre reste bloqué, ni sur les congés mobilité qui ont été, faute de crédits, de fait supprimés. Décidément, son projet ne mérite pas la moyenne !

Formation Continue: résultat de l'enquête sur le PAF 2004-2005

Cible : syndiqués AJ+NAJ SNES (au 04 novembre 2005) - Echantillon : 100 personnes (sur environ 2000 sollicitées)

Participation :

54 % des personnes interrogées ont participé à la campagne de la formation continue 2004-2005.

46 % n'y ont pas participé pour les motifs suivants (par ordre de citation) :

- Par manque d'information (diffusion tardive des dates)
- Période choisie peu propice
- Absence de formations intéressantes
- Autres (congés maladie, maternité.....)
- Lieu d'implantation du stage trop éloigné (d'où le refus d'un stage hors temps de travail scolaire)
- Utilisation difficile du site du rectorat (gros progrès remarqué !)
- Problème d'inscription

Vœux de stages

La majorité est de 3 stages demandés.

- les personnes ayant demandé 3 stages en ont obtenu 1 voire 2 (mais jamais 3.)
- les personnes ayant demandé 1 stage l'ont obtenu (aucun refus constaté)

Types de stages

- 57 % des personnes interrogées sont contre des stages plus longs
- 59 % sont favorables à des conférences et formations plus courtes
- 65,5 % sont contre la participation aux stages hors temps de travail dans la mesure où c'est déjà le cas (beaucoup n'ont pas forcément cours les jours de stages).

La minorité favorable l'est mais sous certaines conditions (notamment la distance du lieu du stage et une demande de stages en public volontaire).

Les stages d'établissements

55 % des personnes interrogées sont favorables aux stages d'établissement. Ces derniers permettent de :

- Motiver les collègues car il y a intérêt commun pour tous.
- Ces stages sont plus proches du public local (profs, élèves) et sont par la force des choses interdisciplinaires.
- Ils ciblent mieux les besoins des stagiaires
- Ils permettent l'utilisation du matériel de l'établissement notamment dans le cas des TICE (étudier sur place la possibilité d'utiliser les TICE).
- Ils évitent les lourds voyages à faire pour se rendre sur le lieu du stage.

Ils sont favorables à des stages sur l'utilisation des TICE et la formation disciplinaire. Ils proposent aussi les stages suivants : Formation interdisciplinaire - Psychologie de l'enfant interdisciplinaire - Connaissances du milieu local - Formation liée à la gestion de la classe - Utilisation du matériel vidéo en classe

Les 45 % restant pensent que les stages traditionnels sont plus profitables et plus enrichissants à travers le partage et la confrontation des situations, des pratiques et des analyses entre collègues ; que les stages d'établissement sont en grande partie basés sur des formations techniques et empêchent le développement de la culture générale liée au métier de professeur.

Beaucoup pensent que les stages doivent rester de la responsabilité du Rectorat, avec des formateurs compétents, que le projet d'augmenter les stages d'établissement est dangereux en permettant de renforcer le pouvoir des chefs d'établissement qui pourraient ainsi choisir le thème, les participants, voire inciter des professeurs à s'improviser formateurs.

Compte-rendu de l'enquête: Alexandra Creton

IUFM

Elections IUFM : les stagiaires choisissent le SNES

Entre les syndicats qui bradent leur cotisation (30 euros, et déductibles à 50 % des impôts !) et ceux qui n'hésitent pas à pratiquer l'affichage sauvage un jour d'élection (avec comme slogan, "le syndicat qui ne rouille pas" (sic !)), les stagiaires ne se trompent pas : près d'une centaine de PLC2 (sur 520) fin novembre ont déjà fait le choix de se syndiquer au SNES, plus de 150 ont assisté à nos réunions mutations et les élections des représentants des usagers placent encore notre syndicat loin devant, avec 68 % des suffrages exprimés lors d'un scrutin opposant 4 listes. La participation est encore cette année très insuffisante (un peu plus de 17 %), les étudiants 1^{ère} année ne sont pas présents dans les centres de formation le jour des élections, il leur faut donc être très motivés pour voter, d'autant que l'IUFM ne fournit pas d'enveloppe T. Autre problème que nous avons souligné dès octobre : le peu d'échos fait aux travaux des instances (conseil d'administration et conseil scientifique et pédagogique) auprès des principaux intéressés. C'est pourtant là que se discutent et se décident les plans de formation, la validation, le budget (et donc les frais de déplacement, pour lesquels il nous a été annoncé le 24/11 qu'il y avait des avances de remboursement), etc... N'y sont sans doute pas pour rien la faiblesse de la représentation des usagers (un représentant par corps, 3 usagers au total pour le CSP), la complexité du vote (164 votants sont perdus entre le vote pour le CSP et le vote pour le CA: les listes d'émargement ne permettant pas de retrouver l'électeur facilement, ce dernier peut se décourager très vite !) et l'opacité des débats pour qui n'est pas "initié". Dès la proclamation des résultats, les élus SNES - FSU se sont mis au travail: un questionnaire très complet sur les conditions d'entrée dans le métier sera distribué lors de nos permanences

Conseil scientifique et pédagogique

SNES - FSU	67,8%
SE - UNSA	15%
UNSEN - CGT	10,3 %
SGEN - CFDT	6,9 %

Elue : Clothilde DOZIER,
stagiaire de Lettres modernes

dans les centres afin d'élaborer non seulement nos revendications auprès de la direction de l'IUFM, mais aussi pour préparer le congrès national d'avril 2005.

Nous donnons également rendez-vous aux stagiaires en janvier, lors d'une journée "droit syndical" qui nous permettra de dresser un bilan d'étape, de les informer sur leur statut, leurs obligations de service, leurs droits, etc... et de les inviter à s'impliquer dans la vie syndicale de leur établissement.

Karine Boulonne

Le projet recalé

L'administration de l'IUFM avait deux points importants à traiter le 1^{er} décembre : le budget et le projet.

Sur le premier point, pas de surprise, hélas. Alors que ce budget est en baisse vertigineuse, seule la FSU a voté contre. Nos camarades de l'UNSA et de la CFDT, pourtant engagés dans la lutte pour un meilleur budget avec l'opération "carton rouge", l'ont adopté sans barguigner, sans même émettre un simple avis. Pourtant, les crédits affectés à la formation diminuent de 30 à 64%, le directeur expliquant qu'il n'était quand même pas bien méchant de faire passer la taille moyenne des groupes de 21 à 23. Si c'est si simple, pourquoi s'arrêter en si bon chemin? De même, l'augmentation des crédits pédagogiques n'est due qu'à la restructuration controversée du centre de documentation, les autres chapitres diminuant.

Sur le projet, l'affaire fut plus délicate. La FSU a réussi à entraîner l'UNSA dans un vote contre un projet qui taille en pièce la formation des PE, notamment en mathématiques (volume trop réduit, alors que les besoins sont très importants) et en langue, qui n'était plus obligatoire. D'autres aspects étaient certes moins négatifs, comme l'affirmation de l'autonomie des stagiaires dans le second degré, mais l'ensemble restait trop vague, notamment sur la Formation continue. Enfin,

Conseil d'administration

FSU (SNES-SNUIPP SNEP-SNUEP)	43,3 % (- 1.4)
SE - UNSA	37,1 % (+ 3.8)
UNSEN - CGT	10 % (- 0.6)
SGEN - CFDT	7.1 % (- 0.9)
EIL	2.5 % (- 0.9)

Elue : Sadia DEBIANE,
stagiaire CPE

il nous semblait bien bizarre de débattre d'un texte engageant l'IUFM alors que les instituts seront un point important de la future loi d'orientation. Au final, le recteur, les IA et l'IG ont refusé de participer à un vote élargi des projets Fillon, et la direction de l'IUFM n'a pas obtenu de majorité. Un effort s'impose dans la concertation et le dialogue.

Autre point positif, à mettre à l'actif de la FSU, seule intervenante encore une fois : le projet de suppression de la formation de première année PLP anglais-lettres a été repoussé. Par contre, nous avons chaudement approuvé la demande de formation en STMS.

Michel Devred

ASSISTANTS D'EDUCATION

L'Administration n'assume pas ses responsabilités !

Il y a maintenant dix huit mois, le gouvernement passait en force pour imposer le statut d'assistant d'éducation après un débat tronqué au parlement et contre l'avis des personnels et de leurs organisations syndicales. Force est malheureusement de constater que nos critiques étaient fondées.

Tout d'abord, il faut noter un total désengagement des autorités rectores dans le processus de recrutement et de gestion des AED. En effet, le Rectorat se contente de fournir une liste de candidats à un poste d'AED aux établissements et transmet les dossiers au centre de gestion financière (pour lesquels les CA doivent voter une convention).

Le 10 Novembre, le Recteur, accompagné de la secrétaire générale et du DRH recevait une délégation du SNES. Nous avons transmis une liste de problèmes et avons fait part de notre vive inquiétude par rapport aux dérives constatées dans les établissements (temps de travail, temps de formation et passage des examens et concours pour les AED étudiants etc.). Mais sous prétexte de recrutement local, le Rectorat ne veut pas intervenir ! Nous avons également demandé que nous soient transmises les statistiques concernant les AED: là aussi fin de non-recevoir; les autorités rectores prétendent ne pas pouvoir collecter ces données et affirment avec un certain cynisme ne pas en être gênées! Enfin, la demande de création d'une commission consultative, comme cela est prévu dans la circulaire ministérielle de juin 2003, nous a aussi été refusée sous prétexte que le Rectorat se

déclare incompetent pour organiser des élections (pas de texte ministériel à ce sujet) !

Et que dire de la situation du lycée Montebello de Lille? En décembre 2003, un poste et demi est implanté et trois AED (à mi-temps) sont recrutés par l'établissement pour une durée d'un an (malgré le vote du CA qui s'était prononcé pour une durée de 3 ans). En juin 2004, le CA du lycée vote par défaut (refus de vote des élus SNES) le recrutement de neuf nouvelles personnes sur 4,5 postes supplémentaires octroyés par le Rectorat. En septembre 2004, ces neuf AED signent donc leur contrat. En novembre 2004, alors que les 3 premiers contrats arrivent à échéance et qu'il faut les renouveler, l'établissement n'est capable de sortir qu'un seul contrat ! Alors qu'il aurait dû pouvoir en éditer 12 à mi-temps au total, il ne peut en établir que dix ! Cela signifie que deux AED seront en rupture de paiement pour au moins le mois de décembre ! Les personnels et parents d'élèves du lycée envoient courrier, pétition, demande d'audience; la section académique du SNES intervient à plusieurs reprises : silence radio ! Ce n'est pas acceptable car même si le recrutement est local, les AED sont des agents de l'Etat; ils sont payés par l'Etat et ils remplissent des missions de service public. L'administration a donc des responsabilités vis-à-vis de ces personnels. Que dire également du mépris avec lequel sont souvent traités ces personnels? Telle assistante d'éducation à laquelle on a promis un mi-temps au lycée Faidherbe de Lille, et qui a donc décliné toutes les autres offres, apprend la veille de la pré-rentrée, à laquelle elle a reçu une convocation écrite, qu'elle n'y signera pas de contrat: le chef d'établissement a changé et n'accepte pas qu'elle soit à cheval sur deux établissements... Elle écrit au Proviseur, au Recteur: toujours silence Radio!

Au niveau local, les chefs d'établissements, pour la plupart dans une certaine ignorance des textes, font voter dans les CA le recrutement sans présentation du contenu du projet, pourtant obligatoire (quotité de travail, missions, durée du contrat). Trop souvent, le temps de formation (pour tant de droit pour les étudiants) n'est pas accordé et les AED ont des difficultés pour passer examens et concours. Rappelons ici qu'il est possible aux élus au CA de proposer un avenant améliorant le contrat. En particulier les élus peuvent proposer que, pour les examens et concours, des droits équi-

valents à ceux des MI-SE soient accordés : pas de rattrapage pour les jours des épreuves et quatre jours de révision par session. Plus généralement, il est nécessaire que les militants SNES soient très vigilants dans les établissements et nous fassent remonter les problèmes. Il est possible d'organiser des réunions locales avec participation d'un représentant du S3, n'hésitez pas à nous contacter.

Didier Costenoble

MI-SE

Commissions paritaires

La prochaine commission paritaire (CPC) des MI-SE se réunira fin Janvier 2005. Elle statuera sur les retraits de délégation des SE ayant 29 ans au 31/8/2005, des MI et des SE ayant effectué 7 ans de service effectifs au 1/9/2005 et des MI qui ne peuvent justifier d'un diplôme universitaire après 3 puis 5 ans de service. Les retraits de délégation seront effectifs à la date du 31 Août 2005. Il n'y a plus de vérification d'inscription à l'Université ou à un quelconque concours ; il n'y a donc plus de retrait de délégation pour ce motif. Nous rappelons quand même, et pour tous les MI-SE, l'importance de l'envoi des diplômes

Pascal Bricout

à la Dapec 3^{ème} bureau du rectorat, car chaque année universitaire complète rapporte 12 points supplémentaires au barème des mutations !

Les surveillants en situation de retrait de délégation reçoivent courant décembre un courrier du rectorat leur notifiant leur situation. Ceux qui souhaitent obtenir une dérogation d'une année scolaire supplémentaire, doivent envoyer au Rectorat, par la voie hiérarchique avec la notification de retrait de délégation, (nous en faire un double pour être défendu avec des arguments) une lettre extrêmement motivée (parce qu'ils ont dû interrompre leurs études, pour accident grave, ou pour tout autre cas sérieux, enfants à charge, conjoint sans emploi, admissibilité à un concours etc).

Vous pouvez nous contacter même début janvier, (secteur MI-SE le jeudi ou S3lil@snes.edu) afin que nous vous aidions à rédiger votre courrier avec tous les arguments cités plus haut, et afin de vous défendre en CPC avec le maximum d'arguments efficaces. Les surveillants dont nous avons les dossiers sont prévenus par courrier du SNES le lendemain de la CPC.

A l'initiative de la FSU

**RENCONTRES ECS (Education, Culture et Société) de Roubaix
21 et 22 janvier 2005**

• Vendredi 21 janvier :

Soirée débat à partir de 19 heures: Laïcité / Mixité / Egalité

avec : Leila Babès (*sociologue à l'université catholique de Lille*), Fadela Amara (*présidente de l'association « Ni putes, ni soumises »*), Evelyne Rognon (*professeur de Philosophie en ZEP, rédactrice en chef de la revue « Nouveaux regards », Institut de Recherche de la FSU*)

• Samedi 22 janvier :

10h30 : « Quelle école pour quelle société ? »

avec : Jean-Yves Rocheix (*professeur des sciences de l'éducation à Paris VIII*), Régine Tassi (*conseil scientifique d'ATTAC*), Frédérique Rolet (*secrétaire générale du SNES*), un(e) représentant(e) de la FCPE.

Le midi : "graillou" en solidarité avec la Confédération paysanne

15h00 : Grand débat public contradictoire :

« La Constitution Européenne »

avec Alain Lipietz (*député Verts européen*), Yves Salesse (*président de la fondation Copernic*), Francis Wurtz (*député communiste européen, président du groupe de la gauche unitaire européenne*) et un député socialiste (*un député du Nord a été sollicité*)

18h00 : Concert Panikclub (groupe lillois de Rock)
et l'attirail (groupe Parigo-balkanique)

De retour du FSE de Londres

Le Forum Social Européen de Londres s'est tenu du 15 au 17 octobre. Comme à Florence et à Paris, ce fut le lieu de discussions libres, sans contraintes hiérarchiques, dans une atmosphère propice à l'échange et à la confrontation de points de vue.

Des intervenants, choisis en fonction de leur personnalité et de leurs prises de positions, disposaient d'un temps réduit (10-15 minutes) pour exposer leur lecture du problème posé, du thème du débat. Un modérateur assurait la présentation, les transitions et la gestion du temps de parole. A l'issue des déclarations, chacun a pu s'exprimer. L'ensemble des interventions était traduit en 4 ou 5 langues par des membres de Babel, Réseau d'interprètes et traducteurs bénévoles, qui participa aux événements respectant la Charte des principes du Forum Social Mondial... Muni d'un casque, chacun put ainsi entendre l'intégralité des débats dans la langue qu'il maîtrisait le mieux.

Cette année, les débats furent organisés autour de six thèmes principaux : guerre et paix, démocratie et droits fondamentaux, justice sociale et solidarité, la mondialisation des multinationales et la justice globale, contre le racisme, la discrimination et l'extrême droite : pour l'égalité et les diversités, crise environnementale, contre le néo-libéralisme et pour le développement durable. Bien que la majorité des médias ait surtout relayé les événements portant sur les mouvements anti-guerre et contre le racisme (avec une analyse réductrice de la nouvelle loi française sur la laïcité), les débats autour de l'éducation, la sauvegarde des services publics et les menaces se profilant au travers du projet de Constitution Européenne furent bien au centre des séminaires, comme ils le sont dans nos réflexions actuelles.

Les services publics partout menacés

Malgré la diversité des situations nationales et des cultures de chaque pays, un constat unanime s'impose :

à un degré plus ou moins avancé, la privatisation menace les services publics, même ceux d'éducation. La plupart des services privatisés s'avèrent, à terme, d'une qualité inférieure aux services publics équivalents. La privatisation met certains services hors de portée des plus démunis ; pour justifier la privatisation, le recours aux manipulations médiatiques est très efficace !

L'éducation

Dans les différents séminaires sur l'éducation, les principales conclusions du rapport Thélot, sans qu'elles soient nommées, ont été mises à mal. Ces conclusions qu'on nous présente comme l'aboutissement d'une grande concertation nationale sont une réalité dans la plupart des pays européens. Or, chaque intervenant que ce soit de Grande Bretagne, Espagne, Irlande, Italie... a remis en question son système éducatif, prônant un retour indispensable à un service public d'éducation !

La constitution européenne

Enfin, à tous les niveaux de réflexion, a flotté le spectre de la future constitution européenne qui interroge chacun d'entre nous sur des points aussi importants que :

"la notion de citoyen d'Europe"

"L'Europe face à la guerre et son indépendance militaire. "

"Les droits fondamentaux"

A l'issue de ces trois jours, les bilans ne sont pas encore terminés, mais les avancées sont importantes. Devant les attaques dont sont l'objet les systèmes éducatifs, l'organisation d'une journée européenne de l'éducation a été décidée.

Le prochain FSE se tiendra à Athènes en mars-avril 2006.

par Philippe Lestang

Une CA en janvier, pour un syndicat démocratique

La prochaine CA (commission administrative) aura lieu le 6 janvier. Elle a été élue à la proportionnelle, l'an dernier par l'ensemble des syndiqués qui ont choisi entre deux listes, une liste d'union majoritaire (constituée essentiellement de la tendance Uet A majoritaire au plan national) et une liste Ecole Emancipée. La CAA est réunie pour donner des mandats au secrétariat; elle le fait par le biais d'une motion Action, présentée par la tendance majoritaire, discutée et amendée en séance.

Elle doit également débattre des textes et propositions de la direction nationale, qui seront présentés lors d'un Conseil National qui se déroulera à Paris les 11 et 12 janvier. Quelques points à traiter lors de notre CA :

- la situation de l'académie. Nous aurons alors les annonces relatives à la carte scolaire.
- le bilan du 7 décembre et les propositions d'actions pour janvier, en fonction des réponses de Fillon sur la loi d'orientation, de celle de Dutreil, ministre de la "Définition Publique", ainsi que des annonces sur la rentrée 2005.
- l'Europe: nous entrons dans une phase décisive de la discussion du traité constitutionnel et du référendum. La CA a déjà pris la décision de proposer aux syndiqués des analyses sur les conséquences d'une éventuelle signature de ce texte sur l'Education nationale et les services publics, et plus largement sur les conséquences institutionnelles de ce traité. Rappelons qu'un espace de discussion est ouvert sur le site du S3 et qu'il s'agit de l'alimenter.
- la syndicalisation des personnels de l'enseignement privé: la CA du SNES et la FSU régionale ont pris clairement position contre l'adhésion des syndicats de l'enseignement privé à la FSU (voir notamment US mag). La position nationale sera prise lors du Conseil national.

C'est à notre CA démocratiquement élue de prendre ses responsabilités. Nous appelons les syndiqués et les S1 à nous envoyer leurs analyses et contributions pour éclairer notre travail.

STAGES SYNDICAUX DE JANVIER

Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation.

Les collègues intéressés ayant cours au moment du stage choisi, doivent adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur (voir modèle et modalités sur www.lille.snes.edu), par voie hiérarchique, au moins un mois avant la date du stage.

LOLF et Réforme de l'Etat (stage organisé par la FSU 59-62)

- Public:** tous les collègues intéressés.
Contenu: La mise en œuvre de la LOLF sera effective avec le budget 2006. Elle conduira les rectorats à gérer l'ensemble du budget de l'Education Nationale à ce niveau déconcentré. Les enjeux de la mise en œuvre de cette loi ainsi que les conséquences qu'elle peut avoir en matière de gestion déconcentrée, y compris en matière de gestion des personnels.
Date et lieu: le jeudi 13 janvier 2005 au local FSU de Villeneuve d'Ascq.

Stage disciplinaire SVT

- Public:** les enseignants de SVT.
Contenu: l'enseignement des SVT en collège et en lycée (contenus, pratiques), conditions de travail, évaluation en sciences expérimentales.
Date et lieu: le jeudi 20 janvier 2005 de 9 h 30 à 17 h au S3, 209, rue Nationale, Lille (avec la participation d'un responsable national)

Stage disciplinaire STT, STG

- Public:** les enseignants d'éco-gestion.
Contenu: l'enseignement dans la filière STT et les débouchés, la réforme pour une filière STG, conditions de travail.
Date et lieu: le vendredi 21 janvier 2005 de 9h30 à 17h au S3, 209, rue Nationale, Lille (avec la participation d'un responsable national)

A renvoyer à Jean-Claude Millecamps, SNES, 209 rue Nationale 59800 LILLE

NOM : PRENOM :

Adresse personnelle :

Etablissement :

Est intéressé(e) par le(s) stage(s) LOLF et Réforme de l'Etat

Stage disciplinaire SVT Stage disciplinaire STT, STG

Congrès du Mans : premiers tours de piste

Tous les deux ans, le SNES tient un **congrès national**, moment décisif de notre vie syndicale puisqu'il s'agit essentiellement de donner des mandats à la direction du SNES. Ces mandats, élaborés depuis des années, rassemblent l'ensemble de la réflexion syndicale sur le métier, les objectifs de l'école et plus largement ceux d'une société que nous voulons transformer. Ils ne sont pas gravés dans le marbre puisqu'au contraire notre conception de la démocratie syndicale implique qu'ils soient en permanence rediscutés par les nouveaux syndiqués, adaptés aux évolutions de l'école et des personnels, relus à l'aune des transformations de l'institution scolaire et de la société.

Cela nécessite donc un long travail préparatoire. Pour l'académie, il s'agira d'envoyer **une délégation au Congrès**. Composée d'une vingtaine de membres, choisie en fonction des résultats aux élections internes du SNES, cette délégation doit être mandatée le plus complètement possible sur les questions qui seront débattues au Mans.

Le rôle des S1 est décisif : c'est à eux en effet d'organiser le débat entre les syndiqués, c'est à eux de faire l'effort d'envoyer au moins un représentant au congrès (le nombre précis est fonction de celui des syndiqués du S1), ce sera donc à eux de mandater la délégation.

Comment faire ? Les différents stages organisés sont déjà l'occasion de la réflexion sur les sujets à traiter. L'US proposera **en janvier les pré-rapports**, avec essentiellement des questions et des propositions pour le Congrès.

Il comportera 4 parties (le métier ; le système éducatif ; la réforme de l'Etat et ses conséquences sur l'établissement et enfin le syndicalisme, partie rajoutée à la demande de certains S3 dont celui de Lille). A cela s'ajoutent des propositions de modifications statutaires. Le S3, opposé à ces modifications, n'a pu en obtenir le retrait et a donc fait d'autres propositions.

Ces textes, ainsi que les contributions publiées ultérieurement sont donc la base du travail des S1, qui doivent organiser au moins une réunion, sur un ou plusieurs thèmes. Les différents secteurs du SNES se réuniront pour faire un travail préparatoire sur l'ensemble du texte. Nous publierons un calendrier en invitant tous les syndiqués qui le souhaitent à prendre contact avec le S3 pour constituer des équipes de réflexion.

Le S3 organisera le **mercredi 9 mars une commission préparatoire**, ouverte à tous les syndiqués pour débattre de ses propres motions.

Lors du **congrès académique**, seront examinées toutes les motions des S1 et les propositions de modification. Si elles nous parviennent avant cela, elles seront communiquées à l'ensemble des S1 et des syndiqués.

Tout cela peut paraître bien lourd, mais la démocratie a un prix, et au total, les occasions ne sont pas si nombreuses de s'arrêter un moment, de sortir de ses préoccupations quotidiennes, pour réfléchir collectivement sur notre métier.

**Jean Marie Hannecart nous a quittés.**

Nous avons appris avec une grande tristesse la disparition brutale, le 15 novembre, de notre camarade Jean Marie Hannecart, élu à la CA du SNES. Professeur de génie mécanique au lycée P Forest de Maubeuge, il montrait une véritable passion pour l'avenir de sa discipline et des filières technologiques, passion qui l'a poussé à s'impliquer non seulement dans la vie syndicale locale et académique, mais aussi au niveau national, puisqu'il représentait le SNES dans certaines commissions paritaires. Nous lui devons notamment une participation très constructive aux congrès, et nos dernières motions sur le technique portent sa marque. Nous garderons le souvenir de ses interventions enflammées sur la fonderie, et de tout ce qu'il a appris à ceux et celles qui ignoraient beaucoup de ces métiers. Le secrétariat, qui était représenté aux obsèques, a présenté ses condoléances à la famille, et assuré son soutien au S1 de P Forest, durement affecté par la mort de Jean Marie.